



HELEBOR

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous avez fait confiance à HELEBOR. Nous vous remercions pour votre générosité et pour le soutien que vous apportez à la réalisation de nos projets. Vos dons permettront à HELEBOR de poursuivre son action auprès des enfants malades et de leurs proches.

Nous vous prions de croire à l'expression de nos sentiments très reconnaissants.

Vous trouverez ci-dessous le reçu fiscal à produire dans le cadre de votre déclaration d'impôt.

RECU FISCAL

(dons faits aux œuvres – Articles 200 et 238 bis CGI)

N° d'ordre du reçu : PM 407 / 2022

BENEFICIAIRE DU VERSEMENT	
FONDS DE DOTATION HELEBOR	Siège : 10, rue Pergolèse - 75116 Paris
<u>Objet social :</u> « soutenir et conduire toute activité d'intérêt général et d'assistance à caractère social et scientifique en vue de valoriser, promouvoir et accompagner le développement et la diffusion des soins palliatifs en France ».	Fonds de dotation déclaré en préfecture de Paris le 10 décembre 2010 et publié au <i>Journal Officiel</i> du 1er janvier 2011
Œuvre ou organisme d'intérêt général	
DONATEUR	
Association Florian Fillet 19 Clos de la Ferme 387 Grand Rue 76520 YMARE	
HELEBOR reconnaît avoir reçu au titre des versements ouvrant droit à réduction d'impôt la somme de :	
6 000 euros	
Versement du 5 septembre 2022	
Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvre droit à la réduction d'impôt prévue aux articles 200 et 238 bis du CGI	
Nature du don	Numéraire
Mode de versement du don	Chèque

Paris, le 12 septembre 2022

Trésorière d'HELEBOR